



Maisons-Alfort, le 31 juillet 2009

LA DIRECTRICE GENERALE

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché  
de la préparation phytopharmaceutique  
FIGARO**

---

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par BELCHIM CROP PROTECTION NV/SA, relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation FIGARO, détenue par INVENTUS PRODUTOS QUIMICOS LDA.

Considérant que l'autorisation de mise sur le marché, n° 9800571 de la préparation FIGARO est en cours de validité ;

Considérant la fourniture des attestations d'acceptation de transfert de BELCHIM CROP PROTECTION NV/SA ;

Considérant la fourniture d'attestations de fourniture et d'approvisionnement entre BELCHIM CROP PROTECTION NV/SA et LOGOFIT PRODUTOS QUIMICOS ;

Considérant que la préparation FIGARO est un produit de seconde gamme de la préparation VIVAL (n° AMM 9600075) détenu maintenant par BELCHIM CROP PROTECTION, après avis de l'Afssa n° 2008-0640 du 28 septembre 2008 ;

**L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation FIGARO, présentée par BELCHIM CROP PROTECTION NV/SA.**

**La Directrice générale adjointe**

**Valérie BADUEL**